



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 060-246000707-20241216-DC20241216_01-CC



DECISION

BG|IMP|VB|YA|MC : Décision n° DC20241216_01

**Marché n°2021MPCCVT1601 relatif à
l'entretien/réparation chauffage - VMC CTA -
climatisation**

Lot n°1 VMC CTA (Ventilation Mécanique Contrôlée) /
(Centrale de Traitement de l'Air)

Le, Président de la Communauté de Communes du
Vexin-Thelle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200929_21 du Conseil
communautaire en date du 29 septembre 2020,
envoyée et reçue par la Préfecture le 7 octobre 2020
et affichée le 7 octobre 2020, donnant délégation au
président à signer les marchés publics dont les
montants sont inférieurs aux seuils des formalisés en
vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de passer un avenant n°1,

DECIDE

ARTICLE 1 : La passation d'un avenant n° 1 du marché n°2021MPCCVT1601 - Lot n°1 avec la **SOCIETE CRAM SAS** 6
rue Levassor 78130 LES MUREAUX.

ARTICLE 2 : La modification introduite par le présent avenant porte sur le retrait :

- de 2 chaudières murales hors service situées sur le site n° 1 (siège de la Communauté de Communes du Vexin Thelle)
- de 4 aérothermes WESTHERM à la suite d'un problème d'accessibilité situés sur le site n° 6 (Gymnase Saint-Exupéry).

ARTICLE 3 : Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Il s'achèvera dans les mêmes conditions que le marché auquel il est rattaché.

ARTICLE 4 : Les modifications des prix comme suit :

Partie A (prix global et forfaitaire) :

Taux de TVA : 20 %

Montant HT : 4 846,10 €

Montant TTC : 5 815,32 €

Partie B (prix unitaires) : le montant maximum annuel des commandes est de 25 000 € HT.

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : (-)889,24 €

Montant TTC : (-)1 067,09 €

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 3 956,86 €

Montant TTC : 4 748,23 €

% d'écart introduit par l'avenant : - 18,35 %

ARTICLE 4 : Le titulaire du présent marché public dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 060-246000707-20241216-DC20241216_01-CC



ARTICLE 5 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Trésorerie de Méru,
- La préfecture de Beauvais
- Notifiée à l'intéressé le :

Fait à Chaumont en Vexin, le 16/12/2024



Le Président,

A blue handwritten signature of Bertrand Gernez.

Bertrand GERNEZ